



PLACER LA CRÉATION D'EMPLOIS DÉCENTS AU CŒUR DES STRATÉGIES DE CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT

**Déclaration du groupement Global Unions à l'occasion des réunions annuelles 2012 du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale
Tokyo, du 12 au 14 octobre 2012**

Introduction

1. Le ralentissement économique généralisé qui menaçait depuis 2010 s'est concrétisé en 2012. Seulement trois ans après la contraction économique mondiale de 2009, plusieurs économies, surtout en Europe, sont entrées dans une double récession. La croissance faiblit dans presque toutes les régions de la planète, y compris dans les économies émergentes qui semblaient pourtant peu touchées auparavant par la crise financière persistante dans d'autres régions. L'attitude des gouvernements, qui ont trop rapidement délaissé leur soutien à la reprise pour se concentrer sur des compressions budgétaires et des politiques d'austérité, est à l'origine de cette nouvelle stagnation mondiale. Les gouvernements et les institutions internationales ne sont parvenus ni à réformer le système financier défaillant et insuffisamment réglementé qui a causé la crise mondiale de 2008-2009, ni à résoudre l'énorme problème du surendettement qui constitue un obstacle supplémentaire à la reprise économique.

2. Plutôt que de prôner l'austérité et de promouvoir des politiques de déréglementation du marché du travail qui détruisent des emplois et augmentent les inégalités, le Fonds monétaire international (FMI) devrait soutenir des politiques encourageant des politiques de croissance et un développement durables et générateurs d'emplois dont plusieurs sont décrites dans la présente déclaration rédigée par Global Unions¹ à l'occasion des réunions annuelles de 2012 des institutions financières internationales (IFI). Du reste, la déclaration contient une série d'actions que le FMI et la Banque mondiale, de même que le Conseil de la stabilité financière et d'autres institutions, devraient encourager en vue de réglementer à nouveau le secteur financier de sorte qu'il réponde à son objectif principal, à savoir satisfaire les besoins de l'économie réelle.

¹Le groupement Global Unions se compose de la Confédération syndicale internationale (CSI), qui compte 175 millions de membres dans 153 pays, des Fédérations syndicales internationales (FSI), qui représentent leurs secteurs respectifs au sein du mouvement syndical international (IBB, IE, IAEA, FIK, IndustriALL, ITF, UITA, ISP et UNI), et de la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE.

3. La Banque mondiale devrait profiter de la publication annuelle de son *Rapport sur le développement dans le monde*, consacré cette année à l'emploi, pour placer la création d'emplois décents et durables au cœur de ses stratégies de développement. En collaboration avec le FMI, l'OIT et d'autres institutions des Nations Unies, la Banque mondiale devrait emprunter la même voie que le G20 et adopter le principe de socles de protection sociale, et ainsi faire sien l'objectif d'établir de tels seuils dans tous les pays d'ici 2020. Il est surtout indispensable d'agir promptement en vue d'atténuer l'impact de la récente flambée des prix des denrées alimentaires qui menace de pousser des millions de personnes sous les seuils de la pauvreté extrême.

4. Pour répondre aux recommandations formulées à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution, le Groupe de la Banque mondiale devrait se servir de la révision des politiques actuelles de protection sociale et environnementale pour créer une pratique cohérente et complète en matière de respect des droits fondamentaux des travailleurs dans toutes ses activités. Les deux institutions financières internationales devraient en outre grandement veiller à ce que leurs programmes renforcent le respect des droits convenus à l'échelle internationale dans des pays qui se défont de pratiques de forte répression et de violation des droits, comme au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Birmanie. Du reste, elles devraient s'assurer que les investisseurs privés respectent les droits fondamentaux des travailleurs et encouragent significativement le travail décent. Il faut aussi qu'elles intensifient leurs efforts pour combattre la corruption dans ces pays, comme dans d'autres.

L'emploi doit être au cœur des stratégies de développement

5. Les problèmes liés aux hauts taux de chômage et au sous-emploi sont antérieurs à la dernière récession mondiale et à la période de lente reprise qui a suivi, mais les institutions, comme le G20 et les institutions financières internationales, n'en ont fait leur priorité que depuis que la crise économique a éclaté en 2008. Néanmoins, en dépit de nombreuses déclarations sur leurs intentions d'améliorer la situation, peu de progrès ont été accomplis pour réduire le chômage des jeunes dans le monde. Comme le montre le *Rapport 2012 de l'OIT sur le travail dans le monde*, 50 millions d'emplois font toujours défaut par rapport à la situation qui prévalait avant la crise. Les jeunes sont particulièrement touchés : depuis 2008, le chômage des jeunes a en effet progressé de 80 pour cent dans les économies avancées et de deux tiers dans les pays en développement. Les taux de pauvreté et les inégalités sont en hausse dans la plupart des nations. Du reste, l'OIT a établi que l'incidence de l'emploi précaire – des emplois à temps partiel contraints ou le travail temporaire – s'est amplifiée dans la plupart des pays.

6. **Nous saluons la décision de la Banque mondiale de faire porter son *Rapport sur le développement dans le monde* de 2013 sur l'emploi. Elle devrait se servir de cette occasion pour promouvoir le principe selon lequel la création d'emplois décents doit être au centre du processus de développement si l'on veut que la croissance économique touche le plus grand nombre.** Les dirigeants des pays du G20 ont adopté ce concept dans leur déclaration de juin 2012, lors du Sommet de Los Cabos, en annonçant qu'ils soutenaient la « création d'emplois décents et de qualité »,

impliquant qu'ils s'accompagnent de « droits au travail, d'une couverture de sécurité sociale et de revenus décents », et en les plaçant « au cœur de leurs politiques macroéconomiques ».

7. La Banque mondiale devrait essayer de traduire la rhétorique du G20 en approches pratiques en faisant de la création d'emplois décents une priorité dans tous ses plans de développement. Elle devrait soutenir la production de biens et de services qui répondent aux besoins des populations et aider les pays à régler correctement les secteurs financiers de sorte qu'ils soient au service de l'économie réelle et des exigences des individus plutôt qu'une source d'abus et d'instabilité. **La Banque mondiale devrait profiter du lancement de son rapport sur l'emploi pour inciter les nations à mettre en place des réglementations du travail appropriées** – notamment sur les salaires minimums, la durée maximale du travail, la protection contre les licenciements injustes et sur les règles de santé et de sécurité – **tournant ainsi le dos au principe rétrograde, précédemment encouragé dans sa publication *Doing Business*, selon lequel les marchés du travail devraient être intégralement déréglementés.** Par ailleurs, la Banque mondiale peut aussi jouer un rôle essentiel en traduisant dans la réalité la volonté exprimée par les dirigeants du G20 à Los Cabos concernant « le besoin de transformer structurellement les économies pour qu'elles empruntent à moyen terme un chemin respectueux du climat » et « de promouvoir une croissance écologique et d'un développement durable adaptés aux contextes nationaux ».

La stratégie de la Banque mondiale pour la protection sociale et le travail

8. Dans la plupart des pays, la hausse des inégalités a été une autre caractéristique du développement économique de ces trente dernières années. À l'instar du déficit d'emplois, la récente crise économique a accentué les problèmes d'inégalité déjà présents. La stratégie pour la protection sociale et le travail que la Banque mondiale a dernièrement adoptée pourrait aider à renverser ces tendances, mais des actions énergiques s'imposent pour veiller au soutien de nouvelles initiatives dans ce domaine. Il s'agit notamment de s'assurer de mieux intégrer une dimension de genre au soutien qu'apporte la Banque aux programmes de protection sociale, comme les pensions, et de favoriser l'extension de mesures, comme les indemnités de chômage, en vue de la protection des travailleurs vulnérables.

9. Un domaine clé dans lequel la Banque mondiale peut jouer un rôle plus important en vue de la réduction des inégalités et de la pauvreté est la mise en place de socles de protection sociale, sa nouvelle stratégie pour la protection sociale et le travail énonçant en effet que la Banque agira en tant « partenaire stratégique » avec d'autres institutions pour concrétiser l'initiative en matière de protection sociale minimale. Dans leur déclaration de Los Cabos, les dirigeants de pays du G20 ont réaffirmé leur reconnaissance de « l'importance de l'établissement de socles de protection sociale définis au niveau national », de même que leur soutien à des activités interinstitutions en vue d'aider les pays à faible revenu à les mettre en œuvre. **La Banque mondiale et le Fonds monétaire international devraient tous deux prendre part au travail commun de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et d'autres institutions des Nations Unies afin de progresser rapidement vers la mise en place de socles**

de protection sociale. Global Unions recommande que les institutions financières internationales et les Nations Unies définissent 2020 en tant qu'année cible pour l'établissement de ces seuils dans tous les pays.

Il faut que les institutions financières internationales agissent pour atténuer les impacts des flambées des prix des denrées alimentaires

10. La nouvelle flambée des prix des denrées alimentaires, survenue à la mi-2012 et confirmée par la Banque mondiale et les Nations Unies, a apporté un caractère d'urgence au besoin de mettre en place des socles de protection sociale. **L'indice mondial des prix alimentaires**, que la Banque mondiale calcule grâce aux prix des denrées alimentaires de base, **a atteint, en juillet 2012, le niveau le plus élevé de son histoire. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient rapidement intensifier leurs programmes destinés à aider les pays à améliorer leur sécurité alimentaire**, en s'attachant spécifiquement à l'accès à un apport nutritionnel suffisant pour les populations à faible revenu. Les deux institutions financières internationales devraient aussi accroître leurs efforts pour réduire les pratiques abusives d'investissement sur des marchés financiers de produits de première nécessité qui ont participé à la volatilité des prix alimentaires.

11. Dans bien des cas, **il est possible qu'il faille étendre la disponibilité des denrées alimentaires de base à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché pour s'assurer que les populations ont accès à un apport nutritionnel suffisant. Le fait que les institutions financières internationales préfèrent limiter l'aide à certains ménages** pose de nombreuses difficultés, surtout dans les pays à faible revenu qui n'ont jamais mis en place des programmes ciblés de protection sociale, et **peut aboutir à une situation où bon nombre des plus vulnérables sont privés de toute assistance.**

12. La volatilité des prix des denrées alimentaires est souvent étroitement liée aux hausses des prix des carburants. Les institutions financières internationales encouragent les gouvernements de plusieurs pays à supprimer les subventions sur les produits combustibles comme le recommande le G20. Même si le retrait ou la diminution des subventions sur les produits combustibles est probablement souhaitable pour la santé, pour l'environnement et pour d'autres raisons, cela peut se faire au détriment des personnes à faible revenu et à revenu moyen à moins que des stratégies d'atténuation appropriées et efficaces soient intégralement mises en place *avant* toute modification des subventions, de sorte qu'elles ne provoquent pas des hausses des prix nuisibles aux populations vulnérables. **Les syndicats et les autres organisations de la société civile doivent être consultés à propos de la mise en place de nouveaux programmes d'aide et de la modification des programmes existants, y compris tout changement au niveau des programmes de subvention sur les produits alimentaires et combustibles, et leur ordonnancement.**

Protéger les droits fondamentaux de la main-d'œuvre dans toutes les activités de la Banque mondiale

13. La nouvelle stratégie pour la protection sociale et le travail de la Banque mondiale reconnaît l'importance des normes fondamentales du travail². Les normes fondamentales du travail sont essentielles au bon fonctionnement des marchés du travail et à l'efficacité des systèmes de relations de travail qui promeuvent des emplois productifs et des salaires équitables. Du reste, elles sont capitales à la distribution équitable des revenus et à la mission de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale. **Outre l'important rôle que la Banque mondiale peut jouer dans la promotion des normes fondamentales du travail, sa contribution la plus efficace est de s'assurer que ses propres activités les respectent.**

14. L'institution de la Banque mondiale chargée de prêter au secteur privé, la Société financière internationale (SFI), exige depuis 2006 que les sociétés clientes respectent les normes fondamentales du travail dans le cadre de ses *Critères de performance sur la durabilité sociale et environnementale*. L'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale les applique également. Les nouveaux critères de performance, que la SFI applique depuis janvier 2012, réaffirment l'importance, pour les sociétés qui empruntent, de respecter les normes fondamentales du travail et développer d'autres exigences liées aux conditions de travail, comme la sécurité et la santé au travail et le droit à l'information de la main-d'œuvre. Une grande majorité des grandes banques privées actives dans les prêts pour des projets de développement, connues en tant que banques de l'Équateur, ont adopté les mêmes critères.

15. De plus, en 2010, la Banque mondiale et les banques régionales de développement ont conjointement introduit des dispositions relatives aux normes fondamentales du travail dans leurs documents de passation des marchés de travaux, applicables aux prêts pour la plupart des projets de construction. Toutefois, la Banque mondiale n'a adopté aucune disposition pour veiller à l'application de ces clauses et elles ne concernent pas les petits chantiers ou les projets non liés à la construction financés par les autres filiales de prêts ou de subventions de la Banque, par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et par l'Association internationale de développement.

16. Dans un rapport datant de 2010, le Groupe d'évaluation indépendante (GEI) de la Banque mondiale a mis en avant l'incohérence des pratiques au sein du Groupe de la Banque mondiale en matière de normes du travail : « La couverture thématique des critères de performance [de la SFI] convient davantage au portefeuille de projets d'investissement du Groupe de la Banque mondiale que les politiques de protection

²Les normes fondamentales du travail sont des droits humains fondamentaux reconnus à l'échelle internationale qui s'appliquent à tous les travailleurs, quels que soient le pays et son niveau de développement. Définies par l'Organisation internationale du Travail (OIT), les conventions couvrent la liberté syndicale et le droit de négociation collective (conventions n^{os} 87 et 98), l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession (conventions n^{os} 100 et 111), l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire (convention n^{os} 29 et 105), et l'élimination effective du travail des enfants, y compris dans ses pires formes (conventions n^{os} 138 et 182).

actuelles, puisqu'elle ajoute expressément des dispositions relatives à l'impact sur les travailleurs et sur les communautés, ainsi qu'à la prévention et à la réduction de la pollution, etc. Rien ne permet, à première vue, d'imaginer que les impacts sur la communauté et sur les travailleurs ne s'appliquent pas au portefeuille de la Banque ». **Pour mettre un terme à ces ambiguïtés et à ces incohérences au niveau des exigences concernant les normes fondamentales du travail et leur application, que le propre Groupe d'évaluation indépendante de la Banque a mises en lumière, la Banque mondiale doit mettre à jour ses politiques en matière de protection sociale et environnementale pour veiller à ce que toutes ses filiales respectent les droits fondamentaux des travailleurs reconnus à l'échelle internationale.**

17. La révision des politiques de protection de la Banque mondiale, qui doit s'achever en 2014, devrait comprendre une mesure de protection des normes du travail. La politique devrait exiger que les quatre normes fondamentales du travail soient respectées et que les exigences soient adaptées en conséquence, à l'instar de celles trouvées dans les critères de performance de la Société financière internationale à l'égard d'autres conditions de travail fondamentales, à savoir la fourniture d'informations aux travailleurs relatives aux conditions d'emploi, aux procédures de licenciements, aux mécanismes de dépôt de plaintes, aux normes relatives à la sécurité et à la santé au travail, et aux chaînes d'approvisionnement³.

Nouveaux programmes des institutions financières internationales dans les pays en transition

18. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale doivent se montrer très vigilants en matière de respect des droits fondamentaux de la main-d'œuvre – tel que précisé dans les normes fondamentales du travail – de la part des gouvernements de pays où ils ont fait l'objet de violations flagrantes. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, les atteintes généralisées à la liberté syndicale et au droit de négociation collective, associées aux pratiques discriminatoires et au manque d'attention portée à la création d'emplois, ont contribué à la hausse des inégalités et du sentiment d'exclusion chez bon nombre de citoyens, ce qui a mené aux révoltes dites du « Printemps arabe ». Par exemple, selon les données de l'OIT, les taux de chômage des jeunes dans cette région sont aujourd'hui bien au-dessus de ceux d'autres pays en développement et sont deux fois plus élevés que les taux mondiaux.

19. Les événements survenus au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ont montré combien il était important de respecter les droits et d'appliquer des politiques qui encouragent l'emploi et la croissance sans laissés pour compte si l'on désire parvenir au développement durable. Récemment, le FMI a conclu de nouveaux accords de prêt avec certains pays de la région et négocie avec d'autres, notamment en Égypte qui a demandé une aide financière conséquente de sa part. La Banque mondiale a aussi augmenté ses prêts en faveur de plusieurs pays de la région. **Les institutions financières internationales (IFI) devraient conclure de nouveaux accords de prêts**

³Pour de plus amples informations, veuillez consulter: *Les normes du travail dans les prêts octroyés par le Groupe de la Banque mondiale – Enseignements tirés et perspectives d'avenir*, document de la CSI, novembre 2011.

au Moyen-Orient et en Afrique du Nord pour autant que ces nations respectent la liberté syndicale et d'autres droits fondamentaux des travailleurs.

20. Les IFI devraient en outre prendre part à l'évolution positive vers la démocratisation et le respect des droits en cours en Birmanie, un pays qui, jusqu'il y a peu, n'avait reçu aucune aide financière de leur part depuis les années 1980. Citons notamment plusieurs actions et déclarations des autorités birmanes, comme la libération de prisonniers politiques et syndicaux, la légalisation de la création de syndicats et le retrait des listes noires de plusieurs syndicalistes et militants pour les droits. Néanmoins, de sérieux problèmes subsistent et le niveau des violations des droits reste inquiétant. **Les institutions financières internationales devraient encourager la Birmanie à améliorer le respect des droits en exigeant des progrès concrets dans des domaines précis avant de s'engager plus au-delà avec le pays et de lui apporter une aide financière. Dans le domaine du travail, les IFI doivent notamment exiger la fin du travail forcé et du travail des enfants, de même que le respect complet de la liberté syndicale.**

Le FMI devrait soutenir une croissance génératrice d'emplois et non l'austérité

21. En juillet 2012, le FMI a, une fois de plus, annoncé une révision à la baisse de ses prévisions de croissance économique mondiale. La plus récente édition des *Perspectives de l'économie mondiale* du Fonds prévoit une croissance négative en Europe en 2012 et de forts ralentissements dans presque toutes les autres régions du globe, y compris dans les économies émergentes à croissance rapide. **La nouvelle récession, surtout en Europe, montre une fois pour toutes que les politiques strictes d'austérité que prônent la Banque centrale européenne, la Commission européenne et le Fonds monétaire international sont vouées à l'échec.**

22. Les propres recherches économiques du FMI ont confirmé que les programmes de rééquilibrage budgétaire agressifs et « concentrés » dans des pays déjà aux prises avec la récession pouvaient provoquer une forte dégradation économique. Mais au lieu de tenir compte des avertissements, le FMI et les institutions européennes ont prôné les mesures offensives d'austérité appliquées par la Lettonie et les ont présentées comme une réussite alors que le pays a l'honneur discutable d'être l'économie qui a souffert de la plus forte récession au monde lors de la crise de 2008-2009 en subissant une chute de 18 pour cent de son PIB en 2009. Le recul économique de la Lettonie n'a cessé que lorsque les autorités ont commencé à assouplir les mesures d'austérité.

23. D'autres pays européens ont aussi connu de fortes contractions économiques après avoir appliqué de vastes programmes d'austérité qui conditionnaient des aides financières de la part de la Banque centrale européenne, de la Commission européenne et, dans la plupart des cas, du Fonds monétaire international, une alliance d'institutions connue sous le nom de « troïka ». Cette dernière a prétendu que des mesures d'austérité drastiques étaient nécessaires pour apaiser les marchés financiers et ainsi réduire les coûts d'intérêt exigés par des prêteurs privés, et qu'elles permettraient aux économies d'être plus « compétitives » et participeraient à leur croissance.

24. En réalité, les **pays qui ont appliqué les plans d'austérité de la troïka ont vu leurs coûts d'emprunt s'accroître encore. De la même façon, l'idée selon laquelle des réductions salariales, des réductions des pensions et des coupes claires dans les dépenses gouvernementales engendreraient une « croissance grâce à l'austérité » s'est révélée tout aussi illusoire.** Les PIB de huit économies de la zone euro devraient baisser en 2012. La Grèce et l'Espagne connaissent déjà des taux de chômage dignes d'une dépression puisque, selon les données officielles, un quart de la main-d'œuvre de ces pays est sans emploi ; quant aux jeunes, plus de la moitié est au chômage. **Il est évident que les gigantesques programmes d'austérité ont accentué la spirale économique descendante des pays qui les ont adoptés.**

La déréglementation du marché du travail prolonge la récession

25. Un élément essentiel des conseils politiques et des conditions de prêt des programmes de la troïka dans les pays de la zone euro ayant des difficultés économiques consiste en d'importantes réformes en vue de déréglementer les institutions du marché du travail et les régimes de protection sociale. Il a notamment s'agit de mesures en vue de réduire les pensions et d'accroître l'âge de la retraite, d'éliminer l'indexation des salaires et de diminuer les salaires minimums, de réduire les indemnités de chômage et de licenciement tout en assouplissant les procédures de renvoi, et d'affaiblir ou de supprimer les pratiques de négociation collective au niveau sectoriel.

26. **À différentes reprises, le FMI a déclaré que les réformes de déréglementation permettraient de grandement améliorer la croissance alors que les propres recherches du Fonds ne corroborent absolument pas ces allégations.** Au contraire, elles montrent que de telles mesures comporteront d'importants coûts sociaux dans le court terme, qu'il n'existe aucun consensus au sein de la communauté universitaire quant à la consolidation de la croissance à long terme et que tout impact positif potentiel serait insignifiant par rapport aux résultats qui pourraient être obtenus en s'attaquant aux importantes contraintes des économies plus faibles de la zone euro, notamment dans le domaine des infrastructures, de l'éducation et de la formation, et en matière d'accès au financement.

27. En outre, alors que les recherches du Fonds monétaire international démontrent qu'il ne pourra être possible de tirer de légers avantages économiques des réformes du marché du travail que si la demande globale augmente, la troïka ne fait visiblement rien pour l'encourager. Au contraire, en obligeant les pays à réduire les salaires, les pensions et les dépenses publiques, la troïka favorise de fait une diminution de la demande globale. Des recherches menées par d'autres institutions internationales se montrent encore plus dubitatives quant aux allégations de la troïka à propos des effets positifs pour l'emploi d'une déréglementation du marché. L'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), dans un important rapport sur la croissance des inégalités qu'elle a publié à la fin de 2011, n'a pu trouver aucune preuve indiquant que les mesures de déréglementation du marché du travail avaient augmenté les taux

nationaux de l'emploi, mais a, en revanche, établi qu'elles avaient accru les inégalités salariales.

28. Le FMI devrait abandonner les mesures de destruction de l'emploi qu'il encourage avec ses partenaires de la troïka et plutôt donner suite aux engagements qu'il a pris lors d'une conférence commune avec l'OIT (Oslo, septembre 2010) au cours de laquelle il a accepté de se concentrer davantage sur des politiques de promotion d'une croissance créatrice d'emplois en guise de riposte à la crise économique mondiale.

29. Des approches communes de l'OIT et du FMI, destinées à mettre davantage l'accent sur l'emploi et l'amélioration de la protection sociale dans les stratégies de relance, ont été instaurées dans trois pays où les activités en vue de concevoir des stratégies de croissance génératrice d'emplois impliquent le dialogue avec les syndicats et les employeurs, ainsi qu'avec le gouvernement. Ces initiatives OIT/FMI devraient se concrétiser et se répéter dans d'autres pays. De la même façon, il conviendrait d'intensifier le travail commun de l'OIT et du FMI en vue de la conception de mécanismes de financement pour la mise au point de socles nationaux de protection sociale. Cette approche serait, du reste, en accord avec la déclaration des dirigeants des pays du G20 de Los Cabos en faveur d'une plus grande coopération entre les institutions dans le cadre de l'initiative pour une protection sociale minimale.

30. Le Fonds monétaire international doit aussi veiller à ce que le nouveau « Cadre d'évaluation de la responsabilisation de los Cabos », conçu lors du dernier sommet et qui semble avoir détrôné le processus d'évaluation mutuelle du G20 pour « une croissance forte, durable et équilibrée », accorde la plus grande priorité à la création d'emplois décents. Il a été confié au FMI un rôle de coordination du cadre de Los Cabos et il lui faut désormais montrer son engagement complet à l'égard des objectifs de préservation et de création d'emplois, prévoyant une protection sociale appropriée et des investissements dans l'économie verte, en faisant intégralement participer l'OIT au processus.

Soutenir une croissance créatrice d'emplois

31. Le Fonds monétaire international et la Banque mondiale devraient adopter plusieurs mesures pour veiller à ce que les stratégies nationales de relance accordent la plus haute priorité au déficit d'emplois :

- **Les programmes de rééquilibrage budgétaire devraient être modifiés de façon à éviter que la situation de l'emploi empire.** Il conviendrait de retarder les ajustements budgétaires ou d'en ralentir le rythme et, le cas échéant, le FMI et la Banque mondiale devaient prolonger leur aide financière jusqu'à ce qu'une relance pérenne s'installe.
- **Il faudrait accorder une plus grande importance aux mesures qui génèrent des recettes afin de parvenir à des diminutions à moyen terme des déficits budgétaires plutôt que de favoriser des réductions des dépenses comme cela a été le cas dans la plupart des plans d'ajustement.** Tenter de réduire avant tout le déficit en imposant des réductions fait peser des coûts

- disproportionnés sur les bénéficiaires de programmes sociaux, surtout sur les femmes et sur les salariés du secteur public. Du reste, comme les propres recherches du FMI l'ont montré, l'effet multiplicateur des réductions des dépenses est plus important que celui des augmentations des impôts, à tel point que ce sont de telles baisses qui affectent le plus l'économie.
- **Lorsqu'il s'agit de générer des recettes fiscales supplémentaires en vue de réduire le déficit à moyen terme, les institutions financières internationales devraient encourager les pays à adopter les mesures qui ont le moins d'effet sur les niveaux d'emploi et qui réduisent les inégalités salariales.** Parmi les mesures fiscales à préférer, citons le remplacement d'un impôt uniforme par des impôts sur le revenu progressifs, des taxes carbone, des actions pour éviter les fraudes et l'évasion fiscale, des mesures pour officialiser des activités de l'économie informelle et des taxes sur les transactions financières.
 - **Là où la situation l'impose, les institutions financières internationales devraient soutenir la restructuration de la dette afin de lever les principaux obstacles s'opposant à la relance de l'économie nationale.** Une telle restructuration devrait comprendre des réductions des prêts immobiliers hypothécaires dans les pays où le marché immobilier s'est effondré et la réorganisation des remboursements de la dette souveraine dans les nations dont les niveaux d'endettement sont insupportables.
 - **Les institutions financières internationales devraient surtout s'attacher à protéger, à encourager et à financer des services publics de qualité comme les soins de santé et l'éducation.** Des réductions des dépenses consacrées à l'éducation et à la formation freineront à long terme le développement économique et social, et conduiront à une éducation insuffisante et inappropriée des enfants et des jeunes. Quant aux diminutions des dépenses pour les soins de santé, elles pourraient considérablement gêner les efforts déployés au niveau mondial pour réduire l'incidence de maladies infectieuses et parvenir à l'accès universel de la prévention et du traitement du VIH et du sida.
 - **Pour éviter que la période de stagnation économique ne se prolonge, les institutions financières internationales devraient encourager les pays à accroître les investissements publics dans des secteurs de croissance clé, en ayant bien à l'esprit l'importance de « l'économie verte » et des investissements dans le domaine du climat.** Elles devraient soutenir les efforts internationaux en vue de parvenir à une transition juste pour la main-d'œuvre vers une économie verte durable.

Il faut absolument progresser vers une réglementation appropriée du secteur financier

32. Les institutions responsables de la gouvernance financière mondiale ne sont toujours pas en passe d'appliquer « des réformes fondamentales pour s'attaquer aux causes profondes de la crise et pour transformer le système en vue d'une réglementation financière mondiale », qui étaient, selon les dirigeants des pays du G20, urgemment nécessaires (déclaration du Sommet de Pittsburgh, septembre 2009). Des initiatives partielles en vue de réglementer à nouveau les secteurs financiers ont été

prises au niveau national, mais certaines pourraient être revues en raison des pressions exercées par des institutions financières privées qui semblent estimer qu'elles ont à nouveau le droit d'engranger des bénéfices hors normes dans un environnement déréglementé tout en comptant sur les états pour les renflouer en cas de mauvais investissements. Il est ironique de penser que dans certaines régions grandement touchées par la crise financière mondiale, les gouvernements et les institutions internationales s'intéressent plus à déréglementer le marché du travail, action qui ne résout en rien les causes profondes de la crise, qu'à réformer sérieusement le secteur financier.

33. Lors du sommet du G20 à Cannes, en novembre 2011, le Conseil de la stabilité financière et les membres du G20 sont convenus d'une série de mesures destinées à améliorer la supervision et la réglementation des institutions financières importantes au niveau mondial (G-SIFI), à savoir des banques si grandes que leur faillite ne peut être envisagée (*too big to fail*) qui pourraient créer un risque systématique pour l'économie internationale. Le G20 a ainsi établi une liste de 28 banques mondiales. **Global Unions est convaincu qu'il convient d'adopter un mécanisme de mise en œuvre des mesures concernant les G-SIFI qui soit transparent et participatif. Les instruments devraient comprendre des protections des dénonciateurs et des travailleurs qui déposent des plaintes à propos de l'exécution. Il faut aussi envisager les mécanismes de négociation collective en tant qu'instrument de valeur**, tant au niveau national qu'à l'échelle internationale, afin de faire participer des représentants des travailleurs du secteur financier à l'application effective de l'accord sur les G-SIFI. En tant qu'organisations membres du Conseil de la stabilité financière, le FMI et la Banque mondiale devraient soutenir ce genre de processus.

34. La crise financière a permis d'accroître les niveaux de sensibilisation au rôle des modèles de rémunération et de prime dans la prise de risques des responsables et des opérateurs du secteur financier. On s'est en revanche moins attaché aux structures de rémunération et aux systèmes de prime des employés des échelons inférieurs qui jouent pourtant aussi un rôle important dans la gestion des risques et qui pourraient déstabiliser les marchés financiers. La crise des subprimes de 2007 sur le marché immobilier des États-Unis est une preuve flagrante de l'impact systémique que peuvent avoir des structures d'incitation inadaptées au sein desquelles les rémunérations exclusivement basées sur des objectifs de vente augmentent les risques pour les consommateurs qu'on leur vende des produits non nécessaires ou qu'ils ne peuvent s'offrir.

35. **Les modèles de prime au sein des institutions financières doivent favoriser des conseils prudents et un bon service à la clientèle ; cela doit être un but en soi, mais aussi un moyen d'atténuer les risques de récurrence d'une autre crise dévastatrice.** Il conviendrait de préserver des systèmes raisonnables de rémunération et de prime variables, respectant des règles transparentes et des critères objectifs, ne comprenant pas que des objectifs liés à la quantité, mais aussi relatifs à la qualité, et faisant l'objet de négociations collectives. Il faudrait en outre encourager des comportements prudents et conscients des risques plutôt que des approches fondées sur la production de recettes à court terme et sur la prise de risques excessifs.

36. Le groupement Global Unions demande instamment au Conseil de la stabilité financière, aux institutions financières internationales et aux pays membres d'adopter des actions coordonnées pour réglementer comme il se doit le système financier international avant qu'une autre crise ne survienne, à savoir :

- Mettre en œuvre des réformes des règles et des procédures pour restructurer les institutions financières si grandes que leur faillite ne peut être envisagée (*too big to fail*), réduisant ainsi les menaces réelles et immédiates pour les finances publiques ;
- Diminuer les primes et les autres rémunérations irresponsables et excessives du secteur financier, et faire entièrement participer les représentants des travailleurs à la création et à l'application de politiques salariales basées sur des motivations appropriées ;
- Mettre en place de solides contrôles du secteur financier parallèle non bancaire, des fonds spéculatifs et des fonds d'investissement ;
- Transformer obligatoirement toutes les formes d'échange de produits dérivés en échanges organisés et restreindre les stratégies d'opérations à court terme, y compris une interdiction constante des ventes à découvert à nu ;
- Éliminer les modèles de fraude et d'évasion fiscale courants, y compris les prix de transfert, l'arbitrage fiscal et les paradis fiscaux et réglementaires ;
- Mettre en place des réglementations strictes s'appliquant aux agences de notation de crédit pour mettre un terme à l'actuelle situation d'oligopole et limiter les conflits d'intérêts ;
- Protéger les consommateurs des usuriers et d'autres pratiques financières abusives, et faire entièrement participer les employés aux processus de supervision ;
- Favoriser des services financiers qui servent l'économie réelle, comme les banques coopératives, les sociétés d'assurance mutuelle et les services financiers publics.

37. Une taxe sur les transactions financières, que plusieurs pays sont sur le point d'adopter, contribuerait grandement à réduire les échanges spéculatifs à court terme, y compris le courtage à haute fréquence. Des études techniques du FMI, des institutions des Nations Unies et de l'Union européenne ont confirmé sa faisabilité, ainsi que ses possibilités de recettes, et ont conclu qu'une coordination internationale en améliorerait son efficacité. **Au vu du soutien mondial croissant en faveur de la taxe sur les transactions financières pour financer des programmes de relance générateurs d'emplois, des services publics et la réalisation d'objectifs de développement et de financement climatique, le Fonds monétaire international et le Conseil de la stabilité financière devraient proposer d'aider à la mise en place coordonnée au niveau international d'une taxe sur les transactions financières dans autant de pays que possible.**